

Consultation sur la mise en œuvre en région BFC de la centralisation du traitement des formulaires U1 et des DAL Frontalières

CSE du 28 mai 2026

Nous sommes aujourd'hui consultés sur le projet centralisation du traitement des formulaires U1 et des DAL Frontalières pour sa déclinaison en BFC.

Comment ne pas reprendre la terminologie employée lors de la déclaration de la CFE-CGC sur la Feuille de Route de France Travail à savoir le sentiment d'avoir encore et toujours affaire à un « homme pressé » ? Or, ne faudrait-il pas justement laisser le temps au temps et attendre les retours d'expérience du terrain ? On l'écrivait déjà au 1er siècle à Rome sous la forme d'un oxymore célèbre repris par l'empereur Auguste qui en avait fait sa devise : « Festina Lente », hâte-toi lentement ! Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, rien ne convient moins à un projet pérenne accompli que la hâte et la témérité.

En effet, nous ne pouvons qu'être en alerte sur le calendrier de ce premier Centre de Service Partagé : à peine un an de vie pour cette plateforme en Grand-Est et peu de recul sur les impacts de cette centralisation. Quels impacts pour les agences et les conseillers qui ne traitent plus les formulaires et les DAL : que s'est-il passé pour ces conseillers et quels sont leurs gains dans cette centralisation ?

Le document évoque un premier retour d'expérience qui sera réalisé fin 2026, dès lors, pourquoi ne pas attendre ce retour d'expérience pour étendre la centralisation ?

Sinon à quoi sert une expérimentation ?

Pourquoi recruter des gestionnaires d'appui alors qu'un RPA est en cours d'élaboration pour justement prendre le relais sur cette activité de saisie des PDU1 ?

Tous ces éléments concourent à ce sentiment d'être en face d'un projet rapidement ficelé mais sans mesure d'impact alors que c'est justement l'impact qui doit désormais guider tous les actes.

Enfin ce projet nous questionne sur la démarche globale de centralisation, que ce soit par la mise en places des Communautés mais encore plus des Centres de Service Partagé. Même si nous entendons dans un paysage contraint financièrement, qu'une solution pourrait être de trouver des gains dans la centralisation de certaines activités n'oublions pas ce que disait **Alexis de Tocqueville** :

« La centralisation excelle à empêcher, non à faire. [...] Elle réussit merveilleusement à maintenir un pays en l'état, non à le faire progresser. »

Nous avons 2 alertes majeures :

La première alerte concerne la perte de compétences liée à la perte de l'activité. Même si les dossiers ne sont plus traités en agences, les demandeurs d'emploi ont toujours comme premier interlocuteur leur conseiller. La perte de compétences sans céder la totalité de l'activité peut être génératrice de tension, notamment à l'accueil, physique comme téléphonique.

La deuxième alerte réside dans le risque de concentration des ressources dans les grandes régions et/ou FTS. Prenons l'exemple des U1 : une grande région, Grand Est, parcequ'elle en a les moyens humains, prend en charge les U1 et les dossiers frontaliers et « capte » des ressources humaines des petites régions, dont BFC, qui lui confie l'activité. Le risque consiste à multiplier les Centres de Services Partagés en dépouillant les petites régions, faute pour elles de pouvoir les mettre en place.

Jean Giono avait-t-il déjà tout compris ? :

« La centralisation, c'est le grand mal moderne. Elle détruit la vie des provinces, elle tarit les sources locales de l'activité, elle substitue une machinerie aveugle à la libre initiative des hommes. »

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable sur la mise en œuvre en région BFC de la centralisation du traitement des formulaires U1 et des DAL Frontalières.